

**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil**(Du 1<sup>er</sup> octobre 2018)**PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**

- Projet de décret portant octroi d'un crédit-cadre de 7'515'000 francs pour la reprise des actifs du Centre électronique de gestion**
- Projet de décret portant octroi d'un crédit complémentaire de 1'850'000 francs pour le renouvellement des infrastructures informatiques reprises du Centre électronique de gestion, de 2019 à 2021**

*La commission parlementaire de gestion (COGES),*

composée de M<sup>mes</sup> et MM. Jean-Jacques Aubert, président, Étienne Robert-Grandpierre, vice-président, Laurent Kaufmann, Sarah Blum, Claude Guinand (*excusé*), Bernard Schumacher (*excusé*), Isabelle Weber, Marc-André Nardin (*excusé*), Jean-Frédéric de Montmollin (*en remplacement de Daniel Geiser*), Éric Flury, Sylvie Fassbind-Ducommun, Baptiste Hunkeler, Philippe Loup (*en remplacement de Antoine de Montmollin*), Annie Clerc-Birambeau et Mikaël Dubois (*en remplacement de Loïc Frey*),

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil :*

**Commentaires de la commission**

La commission est convaincue de la pertinence de ce projet de fusion informatique. Le rapport répond aux attentes du Grand Conseil et ce projet permettra d'améliorer la gestion et l'utilisation des ressources informatiques et humaines. Il dresse un excellent état des lieux du domaine informatique. Le choix de conserver ce service au sein de l'État et de ne pas en avoir proposé l'autonomisation, est vivement salué. On relève aussi que la réalisation de l'estimation chiffrée par une entreprise externe à l'État constituait certainement un bon choix. La nomination d'un responsable sécurité emporte aussi l'approbation.

Il appartiendra à la COGES, ainsi qu'à la sous-commission de gestion du DFS, d'assurer le suivi de cette réorganisation.

Le processus engagé depuis 2010 vise à réunir le service informatique de l'État (SIEN) et le centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel (CEG) en une seule structure. Le SIEN et le CEG travaillent en étroite collaboration sur les conceptions générales mais avec des cultures d'entreprises et des réalités assez différentes.

Avec ce projet, l'État s'engage à offrir à tous les partenaires publics et parapublics un service informatique efficient, performant, économique et fiable. Une seule entité au service de tous les usagers représente un véritable défi à relever dans les 24, voire 48 mois à venir.

La commission se félicite du fait que la direction et les collaborateurs aussi bien du SIEN que du CEG aient adhéré à ce projet de regroupement et contribué à sa mise en œuvre.

Il est prévu que les équipes techniques du SIEN et du CEG soient regroupées en 2022 sur le site de Cadolles 9 ; un tarif de référence commun des prestations informatiques sera établi. Un centre de relations clients sera créé et un accent particulier (0,5 EPT) sera porté au domaine de la communication. Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le domaine des solutions (comprenant deux centres) sera opérationnel.

Par ce projet, l'État souhaite entrer dans une logique non pas de concurrence, mais de complémentarité avec le marché privé.

Les demandes adressées au nouveau SIEN seront traitées sur un pied d'égalité. Le Conseil d'État s'est engagé à ce que les centres de solutions disposent des ressources nécessaires pour assumer les mandats auprès de leurs partenaires. Des crédits complémentaires pourront au besoin être octroyés dans la mesure où ils seront couverts par de nouvelles recettes.

Toutes les prestations délivrées par la nouvelle entité informatique seront assujetties à la TVA.

Les fonctions des différents centres sont clairement définies. Les communes ont comme vis-à-vis le centre des solutions orienté communes. Le centre technique de relations clients s'occupera des partenaires qui gèrent eux-mêmes leur centre d'exploitation solutions.

Les partenaires externes seront informés des changements structurels et les conventions seront au besoin revues à futur.

Cette fusion informatique se fera dans une continuité de fonctionnement pour les utilisateurs. Il n'y aura aucun changement concernant l'informatique scolaire : l'outil CLOEE, par exemple, et la commission informatique scolaire ne sont pas remis en cause.

Des mesures ont été prises et des moyens supplémentaires ont été octroyés afin de renforcer le domaine de la sécurité et de responsabiliser les utilisateurs, la plupart des problèmes rencontrés provenant de comportements humains inadéquats. Il ne semble pas opportun de se munir immédiatement d'une loi-cadre. Le Conseil d'État compte se doter d'une loi régissant la gestion informatique des collectivités publiques du canton d'ici à la fin de la législature.

La commission s'est demandé si le Grand Conseil ne devrait pas voter un décret préalable pour entériner la fusion des services, avant de se prononcer sur les crédits demandés. Le Conseil d'État soumettra la question au service juridique avant le vote du plénum.

Le cas échéant, le Conseil d'État proposera au Grand Conseil l'ajout d'un article aux projets de décrets ou un projet de décret complémentaire approuvant la fusion des deux entités.

La commission remercie vivement le conseiller d'État et le chef du CEG de leur participation appréciée à sa séance et pour les éclairages qu'ils ont su apporter, ainsi que l'assistante parlementaire pour son précieux appui.

### **Entrée en matière (art. 171 OGC)**

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ces projets de décrets.

### **Vote final**

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter les projets de décrets tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'État.

## **Motion dont le Conseil d'État propose le classement**

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement de la motion de la commission de gestion 16.111, du 22 février 2016 « Regroupement des services informatiques composant le réseau informatique public cantonal ».

## **Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)**

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Neuchâtel, le 19 novembre 2018

Au nom de la commission de gestion :

*Le président,*  
J.-J. AUBERT

*Le rapporteur,*  
É. FLURY